

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pompaire, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur CHAUSSONEAUX Jean-Paul, Maire.

Etaient présents :

MM. CHAUSSONEAUX - MIGEON - BUTET - BRANGEON - BREMOND - DOMINEAU-PIN - PASSEBON

MMES PIET - LE DÛ - CHEVALLIER - MOREAU - CHASSOT - DESCHAMPS - CROC

Etaient absents et excusés :

M. NIVELLE donne pouvoir à M. MIGEON

M. BROSSARD donne pouvoir à M. BRANGEON

MME POUDRET donne pouvoir à MME DESCHAMPS

M. FAZILLEAU

Etait absent :

M. DELOUBES

Secrétaire de séance :

M. Michel BUTET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

AFFAIRES GÉNÉRALES

-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

Date de décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	Prix TTC
05/09/2024	Lampes EP	Commune	Helliotech	8 009.98 €
10/09/2024	Pendule EP	Commune	Helliotech	140.84 €
12/09/2024	Cendriers	Bâtiments communaux	KGMAT	684.00 €

L'éclairage public a été rallumé. Des lampes et pendule ont été commandées pour changer les éclairages qui ne fonctionnaient plus (la Chevrochère, la Garlière et le lotissement des Ardennes).

Didier Migeon trouve le coût important.

Le devis Helliotech prend en compte une variante de lampes non retenue, aussi, la commande effectuée auprès de ce fournisseur est de 5 783.98 € (au lieu de 8 009.98 €).

Des cendriers ont « disparu » 2 au complexe du foot et 1 à la mairie. 5 ont été commandés, 2 resteront en réserve.

FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2023-2024

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la Commune de Pompaire, a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, le 1^{er} août 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser le fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2023-2024 à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour un montant de 3 700.00 €,

- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents relatifs à ce dossier.

AVENANT À LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN - MAINTENANCE INFORMATIQUE

Lors du dernier conseil, l'Assemblée avait délibéré sur l'avenant à la convention du service commun, maintenance informatique, qui prolongeait d'un an la convention.

Monsieur le Maire explique l'avancée de ce dossier. Une réunion avec l'ensemble des communes a été organisée le 17 septembre dernier.

Un état des lieux de la DSI, un constat et la facturation 2023 ont été présentés.

Depuis 2016, le service commun « Direction du Système d'Information » s'est structuré autour de 3 conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes qui sont la maintenance, le développement et une convention spéciale SMEG.

La convention « maintenance » arrive à échéance au 1er septembre 2024. Elle regroupe 34 communes adhérentes + 4 entités (CCPG, CIAS, CCAS et SMEG). Sa mission principale est la maintenance des postes de travail. 451 ordinateurs sous maintenance pour une facturation 2023 de 119 746.50 €. Ce service regroupe 3 ETP et 1 apprenti.

La convention « développement » ayant une durée indéterminée regroupe les 4 entités ci-dessus. Ses missions principales sont la gestion de la téléphonie fixe et internet et le développement de logiciels. La facturation s'effectue au nombre d'ordinateurs par adhérents pour une facturation 2023 de 572 086.61 €. Ce service regroupe 13 ETP.

En 2023, 863 ordinateurs ont été gérés, 35 projets réalisés, 4175 tickets clôturés, 430 accompagnements numériques.

Le constat fait apparaître des incompréhensions des adhérents sur le contenu ou/et les missions liées à ces conventions. Des actions ont été réalisées hors du cadre de la convention.

La collectivité a payé en 2023, 1 593.08 €. Il faut prévoir une augmentation conséquente en 2025.

Un bilan des adhérents a été fait avec les points positifs et les points négatifs. Puis deux témoignages de service mis en place (Bocage Bressuirais et Redon Agglomération) ont suivi. Le responsable du service Bressuirais annonce une facturation d'environ 800 €/par poste de travail aux membres du groupement.

Dans un deuxième temps, il a été demandé aux participants de réfléchir au service commun de demain. Une synthèse a été présentée. Un travail va être fait pour présenter les orientations du nouveau service commun. La convention finalisée devrait être validée en 2025 pour une mise en place en septembre 2025.

Dans cette attente, la convention actuelle, prolongée par avenant, va perdurer.

TRAVAUX EN RÉGIE : CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES – TRAVAUX DE RÉNOVATION PTL

Dans le cadre de la facturation des changements des éclairages en LED, des travaux de rénovation du bâtiment « PTL » et des travaux de bardage de la serre, un état des travaux en régie est réalisé.

Monsieur le Maire présente les travaux effectués en régie dans le cadre du changement des éclairages en LED, des travaux de rénovation du bâtiment 31 avenue de Lauzon et de la transformation de la serre.

Intitulé	Fournitures	Location	Main d'œuvre	Total
Changement de l'éclairage en LED	12 468.35 €	/	111.50h x 25€ 2 787.50 €	15 255.85 €
Eclairage public	5 924.82 €	/	35h x 25€ 875 €	6 799.82 €

Intitulé	Fournitures	Location	Main d'œuvre	Total
Travaux PTL	2 770.41 €	/	103h à 25€ 2 575 €	5 345.41 €

Intitulé	Fournitures	Location	Main d'œuvre	Total
Bardage de la serre	5 424.02 €	/	70h x 25€ 1 750.00 €	7 174.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte les travaux en régie mentionnés dans le tableau ci-dessus présenté.

RÉGULARISATION DU COMPTE DE TVA 44571

A la demande de la Trésorerie,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'émission d'un titre de recettes exceptionnelles au compte 75888 pour un montant de 23 747.76 € (ce montant est repris depuis 2006 dans la balance d'entrée au compte 44571 TVA Collectée).

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le salon de l'habitat n'aura pas lieu en 2025. La société organisatrice, Puzzle Centre, a revu ses priorités de salons. Dans cette nouvelle organisation, le salon de Pompaire, n'étant pas assez rentable, a été supprimé pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'invitation au Bistrot des Elus. Différentes dates sont prévues, chaque élu peut s'inscrire pour y participer.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'ENSOA de Saint-Maixent l'Ecole. Dans le cadre du parcours de tradition, les élèves de Sous-Officiers de la 376^{ème} promotion recevront en octobre leurs premiers képis. A cette occasion, une marche en terrain libre est organisée, suivie d'une cérémonie militaire à Parthenay. Le jeudi 24 octobre 2024 dans l'après-midi, des militaires, par groupe de 25, emprunteront les chemins de la commune.

Les adjoints présentent les avancées de leurs dossiers :

Commission Patrimoine – Urbanisme

- Jeux implantés au complexe du foot : l'implantation des jeux va commencer, 2 jeux sont arrivés.
- Court extérieur de tennis : la dalle est coulée, le grillage devrait se poser cette semaine, puis à la suite les peintures.
- Cheminement piétons : l'entreprise Jasmin commence les travaux ce jour.

Aménagement de l'espace – Transition énergétique

- Travaux de voirie impasse de l'Eglantier : le piquetage a été fait ce jour.
- Chaucidou : Les travaux ne seront probablement pas réalisés. Il n'y a pas assez de largeur de route. La réglementation ne pouvant pas être respectée sur cette voie, la sécurité n'étant pas assurée, les travaux ne pourront pas s'exécuter.

Vie associative – Cantine – Social – Solidarité

- La MPT de Châtillon-Sur-Thouet a pris contact pour organiser des jeux de société intergénérationnels pendant les vacances d'octobre, le 22/10 de 14h à 18h. La personne en charge de ce projet, organise l'ensemble. La commune met à disposition gratuitement une salle. Des flyers seront à distribuer. Une information sera envoyée aux enfants de l'école.

Didier Migeon propose de voir avec l'Amicale Laïque.

- Le repas des anciens est prévu le 26 octobre. Le traiteur retenu est Chollet Traiteur. L'animation musicale sera faite par M. Ligonnière. La responsable d'Art Floral préparera des décorations florales à mettre sur les tables.

Communication – Economie – Jeunesse

Avant de faire un point, Marina Piet demande si l'Eldorado a demandé une autorisation pour poser la moto sur la façade.

Jean-Paul Chaussoneaux répond que non. Un courrier lui sera adressé.

- Page Facebook : les informations diverses de la commune sont à communiquer pour faire vivre cette page.
- Gazette : des articles peuvent être envoyés.
- Soirée du patrimoine de Gâtine : Belle soirée, un bon groupe, mais peu de monde et majoritairement des gens hors commune. Il faut préciser que la météo n'a pas été clémente et que la soirée a été rapatriée dans la salle polyvalente. De plus ce week-end-là beaucoup de manifestations étaient programmées.

La question est posée sur le renouvellement de cette soirée, le budget est important. Si elle doit se refaire il faudra mettre l'accent sur la communication.

Clémence Croc précise qu'une information avait été distribuée aux parents de l'école.

Le prochain conseil est prévu le 28 octobre 2024.

Liliane Deschamps souhaite prendre la parole : La route de Pont-Soutain et celle du Côteau sont sur l'itinéraire du « Vélo Francette ». Ces routes sont très empruntées par les promeneurs. Des aménagements sont à faire, un entretien plus régulier permettraient de les mettre en valeur.

Didier Migeon souligne qu'il serait nécessaire de nettoyer les côtés.

Avant de clôturer ce conseil, Jean-Marie Passebon souhaite prendre à son tour la parole.

Il précise qu'il s'agit de son dernier conseil. En raison de son déménagement à Faye L'Abbesse, il vient de présenter sa démission au Maire. Il remercie le Maire et son Conseil. Il a apprécié travailler avec tous. Cette expérience fut enrichissante.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 30.